



Communiqué de presse

Protection internationale : en Chine et au Japon la présence du Consortium de Tutelle du Fromage Asiago est de plus en plus forte

L'AOP italienne étend la protection en Chine et est invitée par le Ministère de l'Agriculture japonais aux rencontres bilatérales UE-Japon et au Festival des fromages à Indication Géographique de Tokyo

Vicence, 24 septembre 2018 - Le Consortium de Tutelle du Fromage Asiago vole au Japon, invité à Tokyo par le Ministère de l'Agriculture japonais, pour participer aux rencontres bilatérales UE-Japon et au premier événement, le 29 septembre prochain, entièrement consacré aux fromages d'origine protégée européens. À la veille de la ratification de l'accord de partenariat économique avec l'Union Européenne (APE) et après la pleine reconnaissance des droits de propriété intellectuelle confirmée par une série de victoires en justice contre des tentatives d'usurpation, obtenues dans le pays du soleil levant et en Chine, le Consortium de Tutelle du Fromage Asiago poursuit son action de promotion et de valorisation de l'AOP vénéto-trentine.

« Asiago » est enregistré au Japon comme marque depuis 2012 et, en vertu de cette reconnaissance, au cours des six dernières années, le Consortium de Tutelle a entrepris une action légale de grande envergure en parvenant à repousser avec succès toute tentative d'utilisation frauduleuse dans le pays. De manière contextuelle, dans la négociation UE-Japon, actuellement en attente de ratification, le fromage Asiago est inséré dans la liste des deux cent indications géographiques et parmi les dix fromages italiens objet de protection.

« Au cours de ces années - affirme Flavio Innocenzi, directeur du Consortium de Tutelle, - nous avons travaillé dur pour garantir la protection et, en même temps, pour promouvoir et valoriser notre produit. Nous avons créé ainsi les meilleures conditions pour qu'il soit possible d'exploiter encore mieux dans le futur les occasions offertes par un marché qui manifeste une appréciation grandissante pour la proposition de valeur gastronomique et culturelle contenue dans les produits à Appellation d'Origine Protégée par rapport aux productions génériques et standardisées. La diminution des droits de douane découlant de la conclusion de l'accord fournira de nouvelles occasions de croissance qui dépendront de la capacité de commercialisation de nos producteurs et de nos exportateurs. »

Au Japon, la consommation de fromage a augmenté de 14 %, de 2012 à 2017, et a atteint 2,50 kg par habitant (données Clal). C'est une part encore modeste, y compris à cause des droits de douane qui restent encore élevés pour les produits importés, mais qui a toutefois un grand potentiel de croissance pour une Appellation d'Origine Protégée comme Asiago. C'est précisément grâce aux actions de protection du Consortium et aux activités de promotion que les ventes d'Asiago AOP ont augmenté de 50,4 % de 2016 à 2017. Un début encourageant qui, à la veille de la ratification de l'accord de partenariat économique du Japon avec l'Union Européenne (APE), voit maintenant le Consortium de Tutelle invité à une série de rencontres bilatérales en programme à Tokyo et, le 29 septembre prochain, à l'*EU Geographical Indications Cheese Festival*, la première manifestation entièrement consacrée aux fromages européens à indication géographique.

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)

sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)

Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 - C.F./P.I. 00703580241 - REA 148240

Tel: +39 0444 321758 - Fax: +39 0444 326212

info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it - PEC tutelasiago@legalmail.it



La stratégie du Consortium de Tutelle du Fromage Asiago est attentive depuis toujours aux marchés asiatiques. Depuis 2014, Asiago est un mot déposé aussi en Chine où, ces dernières années, le Consortium a accompli des missions commerciales et a participé, en 2014-2016, au salon FHC CHINA. C'est précisément à cette occasion que le Consortium a bloqué des produits qui tentaient d'usurper le nom Asiago en l'utilisant de façon impropre. Cette action, créant un précédent important, a anticipé l'accord bilatéral UE-Chine pour la protection des Indications Géographiques réciproques, grâce auquel Asiago est inséré dans la liste des 100 produits italiens qui seront protégés une fois que l'accord sera entré en vigueur. Ce résultat a été suivi d'une série de victoires en justice, prouvant ainsi que le futur du monde agroalimentaire italien de qualité est nécessairement lié à une surveillance mondiale des marchés en mesure de garantir l'authenticité du grand patrimoine de valeurs et de réputation du Made in Italy.

Contacts pour la presse :

Roberta Zarpellon - TRAGUARDI - 0424523073 – 3394187543 zarpellon@traguardiweb.it

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)

sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)

Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 – C.F./P.I. 00703580241 – REA 148240

Tel: +39 0444 321758 – Fax: +39 0444 326212

info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it – PEC tutelasiago@legalmail.it